



POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

*Protéger, garantir
et servir.*

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES
SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

UNSA
a
Police

Vers une refonte du

fonctionnement

de la police



Philippe Capon
Secrétaire général
de l'Unsa Police

***Si le diagnostic
est mal posé, la
police de sécurité
du quotidien ne
fera qu'amplifier la
crise actuelle dans
la police.***

Changer, mais sur de bonnes bases

Monsieur le ministre,

L'UNSA Police a le plaisir de vous apporter sa participation à la mise en place de la police de sécurité du quotidien, au travers d'une concertation et d'une analyse profonde de notre institution dans la société

Notre contribution, synthétique, est centrée autour de trois manières d'aborder cette réforme.

La première consiste à déceler les argumentations fallacieuses véhiculées autour de la problématique des «rapports police-population».

La deuxième est consacrée au fonctionnement de la police de sécurité du quotidien : nous nous employons à trouver une alternative à la culture du résultat.

Enfin, nous verrons quels sont les moyens pour l'UNSA Police à mettre en place pour permettre aux policiers de faire leur travail plus efficacement.

L'UNSA Police considère la police de sécurité du quotidien comme une opportunité de tenter de remédier à la crise qui frappe durement l'institution policière. A travers ce document, notre but, Monsieur le ministre, est de poser des bases argumentées.

Sommaire :

- ▶ *Première partie* : **Le mythe fondateur d'un échec de politique sécuritaire**
- ▶ *Deuxième partie* : **Un nouveau mode de fonctionnement.**
- ▶ *Troisième partie* : **Quelles réformes, avec quelles priorités ?**

Première partie :

Le mythe fondateur
d'un échec de
politique sécuritaire.

POLICE DE SECURITE DU QUOTIDIEN



RISQUE DE FAUX DEPART

En s'appuyant sur la problématique des rapports police-population, la PSQ puise dans un mythe fondateur de nombreux échecs de politiques sécuritaires...

C'est une volonté présidentielle en passe de se concrétiser. La police de sécurité du quotidien a fait l'objet de plusieurs annonces élogieuses. Sa mise en place, ainsi que ses modalités pratiques, ont été précédées par une doctrine.

Pour l'heure, les travaux étant en cours, on ne sait pas ce qu'est cette PSQ, ni ce qu'elle va changer concrètement dans le travail policier.

En revanche, on sait déjà dans quel état d'esprit cette réforme est envisagée. Ainsi, l'on apprend au fur et à mesure des annonces et des discours officiels que cette police de sécurité du quotidien, déjà surnommée PSQ, doit surtout apporter des solutions au problème de «rapports police-population». Cela a été souligné. Et cela mérite qu'on s'y arrête. Pour l'UNSA Police, placer cette problématique au centre du projet nécessite une analyse fine, au risque d'aboutir sur un échec.

Un pays bipolaire ?

Lorsqu'on aborde ce sujet, pourtant, une question se pose. Après certains attentats, notamment celui de Charlie Hebdo, les policiers ont été acclamés, applaudis, parfois même chaleureusement embrassés. Quelques semaines plus tard, des manifestations dénonçaient les violences -voire les meurtres, carrément !- impunément pratiqués par les forces de police. La population française a-t-elle changé si rapidement d'avis ? Est-ce crédible de le penser ?



Des acclamations à la haine la plus suintante... la population française est-elle si volatile ?



De bons rapports

D'après le dernier sondage Odoxa réalisé pour la quotidien Le Parisien / Aujourd'hui en France, 82% des français ont une image positive de la police nationale. À l'inverse, selon un autre sondage réalisé à la même époque, 75% de français considèrent que la justice fonctionne mal.

Si l'on met ces statistiques en relation avec les côtes de popularité du monde politique, qui oscillent entre 60 % et parfois à peine plus de 10% de satisfaction,

La pauvreté / l'exclusion : des excuses valables ?

on se rend rapidement compte que les rapports entre la police nationale et la population française ne sont pas mauvais. Ils sont même bons. Mais alors, pourquoi parle-t-on d'un problème ?

Formule toute faite

Ces problèmes de «rapport police-population» sont une formule toute faite, communément utilisée. L'expression est un reproche déguisé envers des policiers qui seraient distants, partiaux, racistes. Ils seraient parfois incorrects dans leur comportement, provocant, par leurs paroles et les insultes qu'ils profèreraient. Ils seraient parfois violents et n'hésiteraient pas à employer certains sévices corporels qu'on pourrait assimiler à du mépris pour la condition humaine. Pire, ils tueraient, et ils seraient, en plus couverts par la justice !

Bref, ils seraient méprisables, et c'est bien pour cela que leur intervention, voire leur présence, ne serait pas souhaitée.

Notons que cette formulation ne s'applique pas à la police tout entière. Elle ne vise pas les services judiciaires ou le renseignement, pas plus que la police aux frontières. Bien que les CRS aient été copieusement insultés depuis mai 1968, elle ne s'adresse que partiellement à eux. En fait, cette formulation ne s'applique qu'aux policiers qui effectuent des missions de police administrative (patrouille, interventions de police-secours, contrôles d'identité...).

Sont donc concernés : les effectifs de Sécurité Publique et, dans une moindre mesure, les CRS... lorsqu'ils effectuent ces missions de police administrative en renfort. Mais il y a une autre particularité. Ces rapports police-population sont alors extrêmement ciblés quand on les regarde de près...

La population, vraiment ?

En écoutant attentivement les détracteurs, regroupés en collectifs, le problème viendrait d'un acharnement contre les classes sociales les plus pauvres et les minorités. La police est partielle. Elle ne traite pas tout le monde de la même manière. Elle agit «au faciès».

Cela réduit déjà le champ d'action. Il n'y aurait plus, dans la pratique, que d'éventuels problèmes de rapport «police - partie de la population».

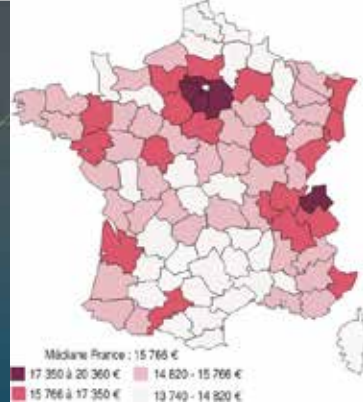
Pourtant, cette vision est-elle réaliste ?

L'encadré ci-contre détaille ces deux champs d'action : la pauvreté (ainsi que son corollaire, l'exclusion).

L'argument selon lequel les policiers sont loin d'être exemplaires lorsqu'ils sont aux prises avec la pauvreté n'est pas fondé. Sur la carte de gauche, on trouve les localisations des ZSP en France. Ces zones, déterminées



par leurs conditions sécuritaires accrues, sont celles où les policiers sont le plus souvent accusés de tous les maux. À droite, la carte INSEE des départements classés par richesses.



Si l'argument tenait un tant soit peu, alors la Creuse, le Cantal et d'autres départements figurant parmi les plus pauvres devraient être des zones de guerre et les policiers,

ainsi que les gendarmes, devraient, toujours selon la même logique, y démontrer un comportement des plus déplorable. Or, ce n'est pas le cas...

Des rapports compliqués

Dans bon nombre de ces ZSP, il est vrai que la population a des «rapports» compliqués. Si les policiers sont vertement critiqués, ils sont également pris à partie, insultés, physiquement agressés. Certains sont ciblés par des tentatives d'assassinat. Les pompiers y sont régulièrement caillassés, parfois physiquement agressés. Il en est de même pour certains médecins ou secours sanitaires. Les chauffeurs de transports publics sont régulièrement agressés, verbalement ou physiquement, les taxis refusent de s'y rendre... Certains journalistes sont brutalisés. En matière de «rapports», il est évident qu'il y a un problème. Mais vient-il de la police ? En outre, au-delà de ces corps de métier, la «population» semble avoir de mauvais rapports avec... la population. En témoigne cette lettre de menace diffusée dans la cité des Izards, à Toulouse :

C'est un message pour chaque locataire de l'immeuble prévenir si vous avez la moindre complicité avec la police qui pourra empêcher nos activités qui se passent dans le hall.

Vous en assumerez les conséquences.

Pour qu'il ne puisse pas avoir de mal entendu veuillez refusé le moindre coup de main de leur part (Police).

Merci de votre compréhension.

Cette lettre n'est pas un exemple isolé. Les graffitis de menaces sur les murs sont monnaie courante : «gare à qui collabore avec la police».

Les vraies problématiques

À y regarder de plus près, la carte des ZSP correspond très exactement à celle

des zones urbaines les plus exposées au trafic de drogues. La pauvreté, plus criante dans d'autres zones en France, n'est pas un argument valable. Le racisme, et ses 1125 actes et menaces enregistrés en 2016 dans toute la France, toutes religions et ethnies confondues, est loin de constituer le malaise dans notre société, et encore moins d'incriminer l'action de la police.

Ces «rapports police - population» ne sont qu'une façade habile pour contester la présence policière dans des endroits où cette dernière gêne les trafics de stupéfiants par sa seule présence, lors des missions de police administrative.

Modifier une nouvelle fois le code de déontologie, rajouter un matricule visible sur la tenue des policiers (les gendarmes, présents dans peu de ces ZSP, en sont d'ailleurs exemptés...) n'y changera rien. Car, même si exceptionnellement des comportements individuels de policiers peuvent être réprimés, l'institution n'est pas en cause. La PSQ prendrait donc un bien mauvais départ en se basant sur cette problématique, mythe fondateur d'une grande partie des échecs de politiques sécuritaires ces dernières années.

Près de quarante années de «politique de la ville» et plusieurs milliards d'euros plus tard n'ont en rien apaisé les quartiers dits «sensibles». De combien de milliards parle-t-on ? Même la Cour des comptes ne le sait pas. Ignorer l'impact des trafics de drogues sur les zones criminogènes, c'est faire fi du symptôme le plus important, celui qui explique le rejet massif de la présence policière. Est-ce à dire, cependant, qu'il existe un rapport de proximité entre la police et la population ?

LA VERITE SUR



**Policiers et militaires
qui nous protégez,
merci !**

#MerciPolMil

Crif



TOUT LE MONDE DETESTE LA POLICE

NI-DIEU-NI-MAITRE.COM

LES RAPPORTS POLICE-POPULATION

La médiatisation très forte des « problèmes de rapports police-population » n'est qu'une façade pour détourner l'attention d'un autre sujet : les trafics de drogue qui sont plus le fait de bandes de cités que d'une criminalité mafieuse. Pourtant, nul ne peut nier que les rapports entre police et population, s'ils ne sont pas mauvais, ont évolué négativement.

Du centre à la périphérie

Le fonctionnement du RAID illustre parfaitement bien le fonctionnement de la police de Sécurité Publique, à un niveau différent. Il y a d'un côté, la police qui parle, écoute, convainc (les négociateurs) ; de l'autre, la police qui agit, interpelle, use de la force, contraint (les intervenants).

Cette dualité est un jeu d'équilibre constant, afin de déterminer l'option la plus appropriée. Deux facettes d'une même pièce.

Cette approche multiple positionne certains services au centre de la vie de la cité, apprend à connaître les habitants et les acteurs d'un quartier, et se fait connaître d'eux. Dans le même temps, en périphérie, d'autres services, ont vocation à traiter la délinquance.

Cet équilibre a été atteint durant une période. Mais il a été perdu, en raison principalement d'une des pires stratégies mises en place : la culture du résultat.

Ce concept a été souvent renié mais jamais complètement abandonné.

La culture du résultat

La culture du résultat, ou culture du chiffre, consiste à mesurer l'activité d'un policier en fonction du nombre de contraventions

qu'il dresse et/ou du nombre d'interpellations qu'il effectue. Pour les services judiciaires, cela consiste à comptabiliser le nombre de comptes-rendus d'enquêtes, soit le document rédigé quand une procédure est terminée et transmise.

Cette approche réductrice tient plus de l'alchimie obscurantiste que de la statistique. En effet, une telle stratégie génère des effets secondaires destructeurs :

► elle mélange les torchons et les serviettes. Toutes les interventions et enquêtes de police ne nécessitent pas le même temps de traitement. Pour répondre aux attentes du système administratif mis en place, il faut donc, en toute logique, se concentrer sur les petites affaires simples et rapidement résolues ;

► elle confond numérogie et criminologie : si l'on se concentre sur les petits larcins mais qu'on laisse filer les groupes organisés plus durs à intercepter, rendra-t-on l'espace public plus sûr ? Statistiquement, oui, car le taux d'élucidation est bon. Mais alors, en poursuivant dans cette logique, si l'on fermait les bureaux de plainte dans toute la France, le taux de criminalité enregistrée serait de zéro. Statistiquement, cela ferait du pays le plus sûr du monde... On le voit, une approche de la criminologie par les chiffres uniquement est un non-sens ;

► elle fait perdre le lien de coopération avec la police : même si la population française plébiscite largement la police nationale, il est indéniable que la coopération s'est perdue au fil des ans. Percus pour ce qu'ils sont -uniquement des intervenants- les policiers ne sont pas confortés dans un rôle de négociation. La communication se perd, sous la vo-

lonté d'une administration qui refuse tout contact. Après tout, n'est-il pas encore en projet de fermer des commissariats pour « mutualiser les forces » ailleurs, toujours plus loin des quartiers ?

Les rouages administratifs

La culture du résultat serait officiellement abandonnée depuis plusieurs années. Par quoi a-t-elle été remplacée ? Par rien d'autre : ce sont toujours les mêmes rouages qui tournent.

La Police Nationale à des grades divers, est « motivée » par des primes... aux résultats, en fonction des objectifs accomplis souverainement décidés par la haute administration. Tant que ce système perdurera, que les primes tomberont en fonction de nombres à atteindre, la culture du résultat continuera d'exister.

« Tant que le système de primes par objectifs perdurera, la culture du résultat continuera d'exister. »

Deuxième partie :

Un nouveau mode
de fonctionnement.

UN NOUVEAU



MODE DE FONCTIONNEMENT

Après des années de culture du résultat, le métier de policier a perdu de son sens pour beaucoup de fonctionnaires.

Le décalage entre la réalité de terrain et les actions à envisager est trop grand, par rapport aux objectifs fixés.

Quel fonctionnement pourrait remplacer efficacement ce qu'il convient de qualifier de fiasco, tout en prenant en compte l'analyse précédemment effectuée ?

Un dernier élément doit être pris en compte...

« Quel fonctionnement pour remplacer le fiasco de la culture du résultat ? »

Prévention & répression

Pendant longtemps, la dichotomie policière s'est effectuée autour d'un rapport prévention / répression. Mais ce postulat pose un problème politique : comment justifier de la prévention ? Cela peut fonctionner avec des faits graves nécessitant de la préparation, comme les actes terroristes ou des règlements de compte à l'arme de guerre. Mais qu'en est-il du délinquant dissuadé de commettre son méfait juste parce qu'une présence policière circulait à proximité ?

Dans une logique statistique, ces faits ne

sont pas pris en compte. Ils ne peuvent pas être comptabilisés. Ils ne donnent lieu à aucune prime. Par conséquent, les actions de prévention, dans une logique administrative, n'existent pas.

Exiger un retour à la beauté morale de la prévention est donc un vœu pieu voué à l'échec, en raison d'une nécessité qui s'est imposée avec le temps : le besoin de contrôler l'activité de ses subordonnés.

Justifier l'activité

La police, comme toute activité à but non lucratif, ne peut justifier de son activité en fonction de l'argent qu'elle génère... puisqu'elle n'en génère pas, elle en coûte. La culture du résultat avait pour ambition de faire fonctionner l'institution comme une entreprise, où chaque activité est quantifiée et où les meilleurs résultats sont récompensés. L'autre pendant était d'offrir aux tenants de l'autorité des outils de comptabilité et de management afin d'estimer le travail de chaque fonctionnaire. Cette manière de voir les choses est un non sens. Après plusieurs années ayant débouché sur une crise policière d'ampleur, nous partons du principe que les conséquences argumentent d'elles-mêmes. Mais alors, comment les policiers peuvent-ils justifier leur activité autrement que par les actes de répression qu'ils réalisent ?

Valoriser le renseignement

L'UNSA Police propose, à travers la police de sécurité du quotidien, de revenir à des rapports de confiance avec les acteurs sociaux. Pour cela, il faut prendre

le temps de se parler.

La culture du résultat bloque ce dialogue, puisqu'il est sans rapport avec les objectifs chiffrés.

Ce que nous proposons, c'est de justifier une journée de travail de trois manières :

► par les actes de répression, bien sûr, mais sur initiative du policier et en lui laissant de la liberté opérationnelle qui lui a été retirée jusqu'ici ;

► par les prises de contact : l'objectif est de permettre professionnellement à certains services de s'intégrer plus activement dans leur secteur, en prenant le temps de rencontrer et de parler avec des gens, s'arrêter boire un café s'il en a envie et que son activité le permet et le nécessite. Bref, tout ce qui remet une partie de la police au centre de la vie de la cité, et non en périphérie.

Cette activité ferait très professionnellement l'objet d'une main courante, comptabilisée comme un acte positif de police administrative. Bien entendu, cet aspect est à relativiser en fonction des secteurs et de leur dangerosité.

► par le renseignement : les contacts avec la population ont un intérêt autrement plus stratégique. Outre la possibilité de résoudre certains conflits et de montrer une présence plus soutenue, les policiers travaillant de cette manière auront invariablement accès à des renseignements de valeurs diverses. Ils pourront donc utilement renseigner des « notes blanches » qui remonteront à leur hiérarchie, aux fins d'être utilisées par des services judiciaires locaux ou spécialisés.

Troisième partie :

Quelles réformes,
avec quelles
priorités ?



ET DES PRIORITES

1 *Renforcer les rangs de la police*

Dans un contexte de risque terroriste permanent, de tensions sociales exacerbées, de flambée de délinquance mobile, le renforcement des forces de police est le *préalable* à la mise en application de toute politique visant à la sécurité intérieure du pays. Voici les propositions de l'UNSA Police visant cet objectif.

a) Recrutement de policiers

Le recrutement de policiers est un intitulé maintes fois répété par l'ensemble des syndicats depuis dix ans. Passé ce vœu pieu, les avis divergent. Combien de policiers faudrait-il recruter ? Les nombres fusent, sans justifications, presque au jugé. En réalité, depuis dix ans la situation a évolué sur le territoire.

Se baser sur une situation si ancienne pour effectuer des estimations n'a aucun sens et relève du charlatanisme.

Pour l'UNSA Police, un recrutement est indispensable, mais doit s'appuyer sur un recensement préalable des besoins de chaque corps en respectant les nomenclatures.

b) Aggrandir et moderniser les structures de formation

Conjointement avec une diminution d'effectifs, la formation est devenue progressivement un sujet d'importance secondaire. Le contenu de la formation est travaillé... mais les structures ont été réduites et ne permettent pas d'assurer une formation continue digne de ce nom.

Entraînement aux gestes techniques, à la self-défense, au tir, mais aussi développement des connaissances et capacités

techniques doivent redevenir une priorité. Le monde et ses menaces évoluent ; les compétences ne peuvent stagner.

Un recrutement de policiers permettrait de sortir du flux tendu permanent et de retrouver de la marge de manoeuvre pour la formation continue. Néanmoins, cela n'est possible qu'avec un développement des structures de formation

c) Rendre la formation obligatoire

La place de la formation est devenue si insignifiante que de nombreuses hiérarchies bloquent tout accès à leurs subordonnés, conservant ainsi un potentiel opérationnel -déjà bien amoindri- dans le service.

En complément des deux mesures sus-mentionnées, l'UNSA Police demande que la formation continue devienne obligatoire, à charge pour l'administration et les tenants de l'autorité de l'inclure dans les cycles de travail.

Modifier le management

Les conflits dus aux méthodes de management dans la police relèvent d'un dossier complexe, qui allie des réformes possibles au sein du ministère de l'Intérieur, et d'autres qui dépendent de la Fonction Publique. L'UNSA Police propose de :

a) Définir une doctrine managériale

Les principes du management doivent être enseignés à tous les corps de la police nationale. Les comportements nocifs doivent être énumérés et sanctionnés de manière effective, quel que soit le corps et le grade. La police, qui a fonctionné

jusqu'ici sur un système d'arrangements sans règles officielles, ne peut plus se permettre de continuer de la sorte, au risque de voir proliférer les conflits sociaux en son sein.

b) Un meilleur emploi des statistiques

Si certains responsables disent aujourd'hui que la politique du chiffre n'existe plus, ces mêmes responsables ne l'ont jamais dit clairement et l'ont encore moins écrit. Partant de ce constat : maintes fois annoncée officiellement, la fin de la politique du chiffre n'a jamais eu lieu. Et bien qu'elle soit majoritairement rejetée par le corps d'encadrement et d'application, elle continuera d'exister sous des formes pernicieuses tant que dureront les attributions de primes par objectifs / résultats.

Cette incitation financière cause la ruine des rapports humains au sein de l'institution, et génère les plus bas instincts carriéristes. Si la motivation par le gain peut trouver une raison d'être dans une entreprise (donc, à but lucratif), elle n'a aucun sens dans une administration qui ne produit aucune richesse.

L'assimilation de statistiques fumeuses à une création de biens est une hérésie qui a mené aux pires tensions dans les rapports hiérarchiques.

L'argent des primes pourrait être redistribué sous une forme égalitaire, ou bénéficier à des avancées sociales au bénéfice de chaque corps de la police.

L'UNSA Police demande que l'administration s'assure de la fiabilité des outils statistiques ; que les statistiques produites soient adaptées aux besoins des forces de l'ordre pour guider leur action sur le terrain et non pour servir d'outil de communication et de « bonne santé » des services, vecteur de primes. Le millefeuille des statistiques, leur empilement successif au gré de l'actualité et de l'évolution des faits divers dans lesquelles elles sont aujourd'hui doit changer. Beaucoup en conviennent mais rien ne se passe...

Un nouveau système doit permettre de mettre en place un management plus souple et plus réactif.

c) Modifier les règles disciplinaires

Code pénal, code du commerce, code civil... Au cours de ces trente dernières années, tous les codes de loi ont évolué. Tous sauf un : le droit administratif n'a subi aucun changement d'ampleur, en particulier au niveau disciplinaire. Tandis qu'au pénal les droits des mis en cause n'ont cessé d'être affinés, les droits des fonctionnaires mis en cause sont d'un autre âge. Le cumul de sanctions y est toujours possible, les procédures disciplinaires ne souffrent d'aucun vice de forme, d'aucun délai

de prescription. Les fautes possible ne sont pas recensées, les intitulés sont définis au bon vouloir de la hiérarchie.

Si le sujet concerne la Fonction Publique, les policiers, premiers fonctionnaires concernés par ces injustices d'un autre âge, sont en droit de protester contre ces pratiques et d'attendre des règles du même niveau de précision que les autres pendant du Droit.

3

Améliorer la protection des policiers

Chaque policier mort, ou blessé, est traité comme un fait divers indépendant, accompagné de son lot de commentaires, avant de reprendre la routine. Les récentes réformes visant à autoriser le port de la cagoule ou permettre l'anonymat dans les procédures sont de telles usines à gaz qu'elles sont inapplicables. Vu depuis les rangs de la police, la protection des fonctionnaires n'est pas un sujet pris au sérieux.

a) Un anonymat réel et simple à mettre en oeuvre

1- Dans les procédures et actes administratifs

La première étape, et la plus urgente, consiste à permettre un anonymat réel des policiers dans tous les documents qu'ils rédigent. Actuellement, cette possibilité est enchaînée à des critères déconnectés des réalités du terrain.

Une minorité de policiers sont « protégés » dans les procédures par un anonymat qui ne fait plus apparaître leur nom et prénom, mais cela concerne essentiellement les services d'intervention et de renseignement... Aujourd'hui il arrive même que dans une même procédure, certains policiers y « apparaissent sous x » car protégés par leur service d'affectation, alors que d'autres policiers y sont cités nommément, car appartenant à d'autres services (non protégés). Cette situation autant inadmissible qu'intolérable n'évolue pas.

Cette réforme complète, un engagement de l'Etat datant de nombreux mois, est tout à fait en phase avec son époque, elle est totalement gratuite et facile à mettre en place et reste une demande forte..

b) Des poursuites systématiques

Les attaques publiques, diffamations et communications d'informations sensibles de policiers (photos, noms, adresses...) sont monnaie courante, en particulier sur Internet.

L'UNSA Police demande que soit mis en place un système de poursuites judiciaires envers les auteurs. Ces poursuites pourraient idéalement être lancées par le ministère de l'Intérieur, directement sous la responsabilité de la hiérarchie. Les

2- L'image du policier

L'UNSA Police demande qu'il soit légiféré sur l'utilisation de l'image des policiers, en particulier par les médias. L'image des policiers n'a pas à être exploitée lors de reportages, en particulier sur des faits divers. Nombre de policiers se sont parfois retrouvés à la une de la presse écrite parce qu'ils escortaient un prévenu... ou pendant des heures à la une d'un média télévisé lors d'un barrage sur une scène d'intervention. L'utilisation de l'image du policier n'amène aucune plus-value au reportage mais peut mettre le policier dans une situation personnelle difficile.

Les visages des membres de force de l'ordre doivent être floutés dans tous les médias, presse écrite comme télévisuelle.

remontées d'informations des faits incriminés pourraient être effectuées par les syndicats, dont le réseau national permet tout à fait d'agir comme un filet pour récupérer les informations nécessaires.

L'UNSA Police demande que soit mis en place un système de poursuites judiciaires systématiques envers les auteurs.

c) Une protection fonctionnelle automatique

A la différence d'autres corps -tels les magistrats- les policiers portent personnellement la responsabilité des actes commis en service. Cette situation invraisemblable est tempérée en théorie par la protection fonctionnelle : un dispositif prenant en charge les frais de justice d'un fonctionnaire mis en cause à raison d'une faute de service.

Dans la pratique, la protection fonctionnelle pourrait sembler être un mirage. L'administration décide d'en octroyer, ou non, le bénéfice, selon des critères peu clairs. Ainsi, des fautes de service se retrouvent régulièrement classées en fautes per-

sonnelles, privant le fonctionnaire du bénéfice de la protection fonctionnelle. Bien entendu, contester cette décision est possible... en engageant des poursuites devant un tribunal administratif. Cela prend environ deux ans et coûte entre 1500 et 2500€ si l'on prend les services d'un avocat. Aussi, peu nombreux sont ceux qui contestent un refus.

L'UNSA Police demande une protection fonctionnelle fiable, dont le bénéfice serait automatique dès lors qu'un agent est mis en cause ou victime à raison de sa profession.

4 **Alléger le travail d'enquête judiciaire**

A la différence des interventions de terrain, le travail d'enquête est peu médiatique. Cette discrétion explique en partie pourquoi les problématiques inhérentes ont pratiquement toujours été remises à plus tard, sans jamais aboutir.

La crise n'est pas à redouter : elle est déjà bien installée, et ses effets seront pleinement visibles d'ici quelques mois, une poignée d'années tout au plus. Voici nos propositions :

a) Assouplir la procédure

Chaque intervention du législateur s'est concrétisée par des boulets supplémentaires aux pieds des policiers affectés en judiciaire. Pour inverser la tendance, il faut donc simplifier cette procédure par trop complexe, par tous les moyens. Cela passe par de nouvelles lois de simplification, mais emprunte également le chemin d'un renouvellement des méthodes de travail conjointes avec la magistrature. En la matière, la dématérialisation des procès-verbaux vers des formats électroniques serait une des réformes les plus attendues. Les auditions seraient filmées et le fichier intégré à la procédure,

assorti éventuellement d'un rapport avec les phrases marquantes pour faciliter le travail du parquet.

Les interventions de terrain (interpellation, perquisition) seraient filmées. Les procédures seraient envoyées par email via un réseau sécurisé.

Le temps gagné de cette façon serait répercuté sur d'autres affaires.

Plus la procédure sera simplifiée, plus le temps consacré à l'enquête augmentera.

b) La question des moyens

Une telle réforme ne nécessite pas une révolution complète. Chaque fonctionnaire en judiciaire est déjà doté d'un ordinateur et d'une ligne Internet. En outre, malgré un temps d'expérimentation long, les « caméras-piétons » sont bien une réalité dans la police. L'investissement dans ce matériel serait augmenté si, en plus, il était possible de s'en servir dans un cadre

judiciaire. Il s'agit donc plus d'adapter les mentalités et les méthodes de travail que d'investir massivement.

Rendre systématique l'utilisation des moyens vidéos dans les procédures.

c) Rendre le métier attractif

Le risque est grand que les OPJ continuent de rendre leurs habilitations, aggravant d'autant la crise actuelle. Une police sans OPJ, c'est une police paralysée.

Le métier judiciaire est devenu repoussant. Les contraintes professionnelles sont trop grandes. Les heures supplémentaires (non payées) sont nombreuses et souvent non récupérables. Les risques juridiques sont trop importants, au vu des

contraintes de la procédure pénale. La motivation financière pour prendre des responsabilités a été relevée grâce au protocole 2016 signé par l'UNSA Police ; pourtant, cette prime d'exercice des fonctions d'OPJ peut encore être améliorée.

Redonner de l'attraction à cette fonction d'OPJ, c'est s'assurer que la police continue à fonctionner.

5 *Développer les avantages sociaux*

Un métier dans lequel les avantages sont inférieurs aux contraintes et voué à connaître des crises à répétition.

L'UNSA Police ne nie pas ce qui a été fait dans le domaine social ces dernières années, mais souligne que toutes ces mesures sont de loin insuffisantes, et qu'elles ne compensent pas la panne des carrières qui s'est déjà amorcée.

Voici nos propositions :

a) La gratuité des transports SNCF

Dans un contexte de menace terroriste constante, des trains de grande ligne ont déjà été pris pour cibles et ils le seront encore très certainement à l'avenir.

En outre, nombreux sont les policiers coupés de leur région d'origine, parfois de leur famille, qui peuvent avoir un intérêt à utiliser plus régulièrement le train.

Une symbiose est donc tout à fait envisageable, entre des policiers armés hors service, capables d'intervenir dans une tentative de tuerie de masse, et la SNCF, qui ajoute une sécurité fiable pour un coût dérisoire.

b) Développer les acquis sociaux

Aide au logement, participation à la mutuelle et à la restauration sont les principales mesures qui amélioreraient le pouvoir d'achat des policiers tout en participant aux avantages inhérents au métier.

c) Revoir les règles de fonctionnement

Dans le privé, contraindre un salarié à habiter à une distance de son lieu de travail est interdit et passible du tribunal.

Dans la police, cette pratique existe depuis longtemps. Trop longtemps, car les critères sont dépassés avec la création de nouveaux moyens de déplacement rapides. En outre, les règles actuelles imposent des policiers au salaire modeste à

habiter dans des zones urbaines où l'immobilier est particulièrement cher... sauf à faire face à des sanctions disciplinaires. Ces règles n'ont pas lieu d'être. Elles peuvent être abolies sans pour autant nuire à la bonne marche des services.

La police de sécurité du quotidien doit voir la police nationale passer d'une police nationale essentiellement consacrée à l'intervention et la répression à une police prenant en compte tous les critères d'une police modernisée : des missions revues et dépoussiérées, en abandonnant les tâches indues s'y souvent décriées mais pourtant encore bien présentes.

Pour l'UNSA Police il ne pourra pas y avoir une seule police de sécurité du quotidien mais autant de PSQ qu'il y a de sites.
Pour cela, il faut rendre de l'autonomie aux chefs de service qui doivent travailler avec les policiers qui ne sont plus des subalternes ou des subordonnés, mais des collaborateurs impliqués dans la gestion de la cité.

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES
SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

